



PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2013-2014



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamrot.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire, 2013

ISBN 978-2-550-68543-2 (PDF)

Dépôt légal – 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés.

La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
PROFIL DU MINISTÈRE	6
SUIVI DES MESURES PRISES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013	8
OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS 2013-2014	10
ENGAGEMENTS 2013-2014 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ATTENDUS	11
ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION	15
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION.....	15
RÉFÉRENCES	16
POUR NOUS JOINDRE	16

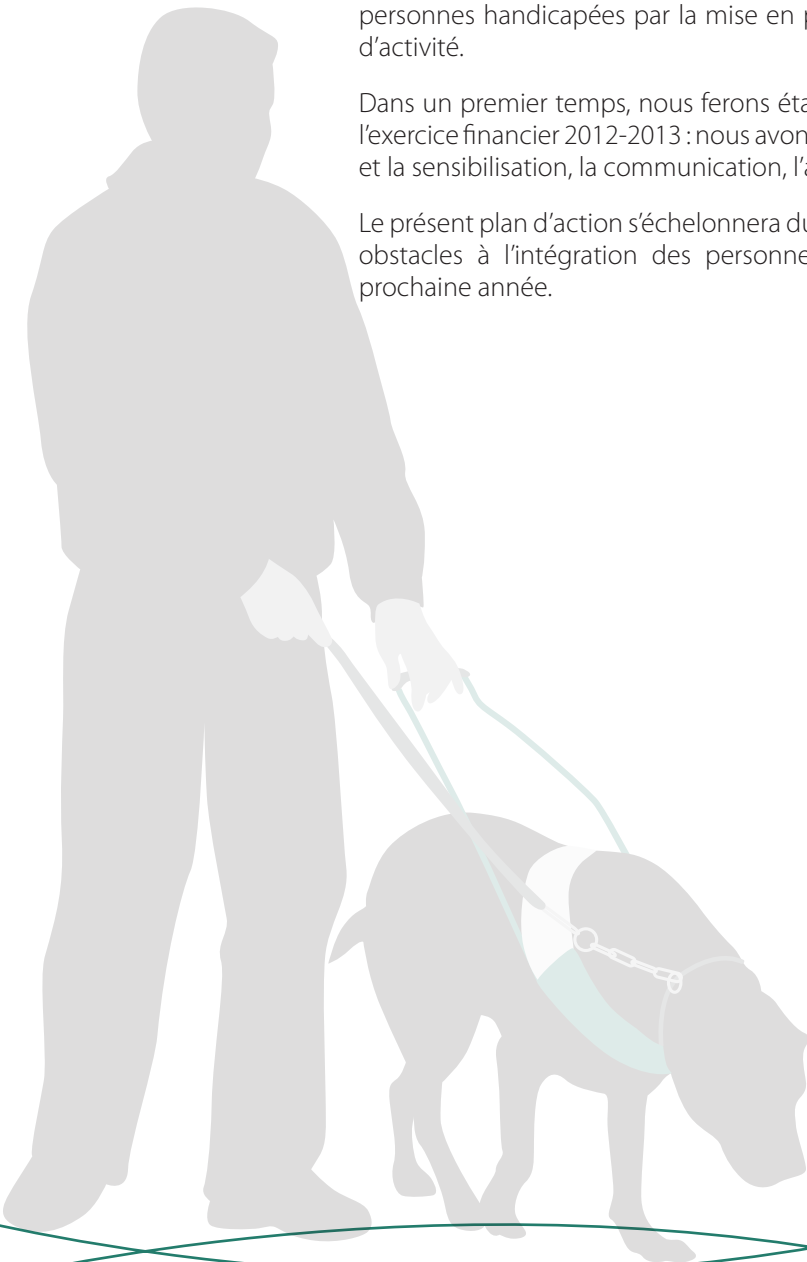
INTRODUCTION

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) présente son quatrième plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan d'action est élaboré conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), révisée le 17 décembre 2004. Cette loi prévoit que les ministères et les organismes publics employant au moins 50 personnes, ainsi que les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants, adoptent annuellement un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Dans ce contexte, le Ministère souhaite accroître la participation sociale des personnes handicapées en adoptant un plan d'action qui permettra d'assurer une meilleure consolidation de ses actions, et ce, dans une perspective d'harmonisation et d'intégration de ses interventions relativement à la politique gouvernementale « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité ». Notre objectif est de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées par la mise en place de différentes mesures au sein de nos secteurs d'activité.

Dans un premier temps, nous ferons état des mesures adoptées par le Ministère au cours de l'exercice financier 2012-2013 : nous avons au cours de cet exercice mis l'accent sur la promotion et la sensibilisation, la communication, l'accessibilité et l'aménagement.

Le présent plan d'action s'échelonnnera du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Il décrira les principaux obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures envisagées pour la prochaine année.



PROFIL DU MINISTÈRE

Mission

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités et des régions en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. Il coordonne également l'intervention du gouvernement en matière d'économie sociale.

Vision

Le Ministère vise à être la référence en matière de politiques et de stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie de ses partenaires.

Orientation 2009-2013

Le Ministère veille à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens. Il soutient ainsi les institutions municipales, conseille le gouvernement dans le domaine municipal, le représente auprès des municipalités.

Pour remplir sa mission, le Ministère a adopté les orientations suivantes dans son plan stratégique 2009-2013 :

- ▶ accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions;
- ▶ renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant le milieu municipal et régional ainsi que l'établissement de partenariats;
- ▶ revoir nos façons de faire et adapter notre offre de service.

Clientèle

Le MAMROT intervient auprès des municipalités locales, des municipalités régionales de comté, des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec et de l'Administration régionale Kativik.

La clientèle du Ministère inclut également les organismes municipaux, les conférences régionales des élus (CRE) ainsi que les autres acteurs du développement régional et métropolitain.

Partenaires

Le Ministère entretient des liens administratifs avec les ministères et les organismes qui interviennent auprès des municipalités et des régions.

Parmi les nombreux partenaires avec lesquels le Ministère travaille étroitement, on compte les suivants :

Milieu municipal

- ▶ Table Québec-municipalités (TQM)
- ▶ Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- ▶ Union des municipalités du Québec (UMQ)

Régions et ruralité

- ▣ Table Québec-régions (TQR)
- ▣ Comité des partenaires de la ruralité
- ▣ Solidarité rurale du Québec

Économie sociale

- ▣ Chantier de l'économie sociale
- ▣ Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Structure

Le Ministère est constitué de trois sous-ministériats qui le soutiennent dans la réalisation des différents volets de sa mission :

- ▣ le Sous-ministériat aux politiques;
- ▣ le Sous-ministériat aux territoires;
- ▣ le Sous-ministériat aux infrastructures et aux finances municipales.

Sept autres unités appuient les activités du Ministère :

- ▣ le Secrétariat général;
- ▣ le Bureau du commissaire aux plaintes;
- ▣ la Direction des communications;
- ▣ la Direction des affaires juridiques;
- ▣ la Direction générale des services à la gestion;
- ▣ la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programmes;
- ▣ la Direction de la gouvernance des technologies de l'information.

Établissements

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, qui compte près de 500 employés, y compris les étudiants et les stagiaires, exerce ses activités dans 16 édifices situés à Québec, à Montréal et dans 14 régions de la province. Le siège social est situé à Québec.

La majorité des mesures adoptées dans le cadre de ce plan d'action seront mises en place en priorité à Québec et à Montréal, soit au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau et au 800, rue du Square-Victoria, puisqu'il s'agit des établissements principaux du Ministère, qui regroupent un peu moins de 400 employés.

SUIVI DES MESURES PRISES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013

Le bilan des mesures prises au cours de l'année qui se termine sera présenté sous forme de texte et non de tableau par souci d'accessibilité au contenu des personnes handicapées.

Sensibilisation et promotion

Afin de sensibiliser le personnel à la réalité des personnes handicapées, une capsule a été diffusée dans l'intranet pour promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées et un lien vers des exemples d'intégrations réussies de personnes handicapées diffusées par le Conseil du trésor y était joint. Le plan d'action a aussi été publié sur le site Web et dans l'intranet du Ministère afin que le personnel puisse en prendre connaissance. Ces mesures visaient à surmonter l'obstacle du manque de connaissance de la réalité des personnes handicapées au Ministère.

Gestion des ressources humaines

Afin de surmonter la difficulté d'augmenter la proportion de personnes handicapées parmi le personnel embauché, une mesure a été prévue voulant promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). La promotion présentant le programme et proposant de soumettre un projet d'emploi s'adressait aux membres du comité de gestion. Un projet a été retenu par le Conseil du trésor. L'entrée en fonction du participant est prévue pour l'automne 2013.

Pour remédier au manque d'accompagnement et de soutien aux gestionnaires en ce qui a trait à l'intégration au travail des personnes handicapées, un guide d'accueil est en cours d'élaboration. Pour l'instant, la Direction des ressources humaines et de la performance organisationnelle offre un soutien personnalisé lors de l'intégration d'une personne handicapée.

Gestion des ressources matérielles

Les mesures d'urgence ainsi que la procédure d'évacuation concernant les personnes handicapées étaient désuètes et nécessitaient une mise à jour afin de répondre aux besoins d'accompagnement de ces employés. En ce sens, une nouvelle mesure prévoit de nommer et de former une personne responsable d'accompagner une personne handicapée lors d'une situation d'urgence. Une présentation des nouvelles mesures ainsi qu'une autoformation des intervenants du Ministère ont permis aux personnes responsables d'en prendre connaissance. Aussi, un obstacle priorisé était l'aménagement non adapté aux besoins de la personne handicapée. La collaboration d'un kinésiologue et d'un ergonome permet au Ministère de cibler les besoins de la personne handicapée et de réaliser un aménagement optimal.

Communication

Un obstacle souligné dans le plan d'action 2012-2013 était la difficulté d'accès, pour la clientèle handicapée interne et externe, aux sites Web et aux documents en ligne produits par le Ministère. Une mesure appliquée est la mise sur pied d'un comité ministériel de mise en œuvre des standards de l'accessibilité du Web. Ainsi, les sites Web du Ministère ont été modifiés afin de respecter le premier standard de l'accessibilité. De plus, afin que chaque document mis en ligne soit accessible aux personnes handicapées (et respecte le deuxième standard) et que chaque unité administrative soit autonome dans la production des documents, une formation sur les standards de l'accessibilité du Web a été donnée aux employés producteurs de documents téléchargeables. En tout, 66 employés du Ministère ont été formés. Aussi, la Direction des communications a mis à la disposition des employés des outils tels qu'une série de guides et des modèles de documents afin de soutenir les employés. Aucun document multimédia n'a été produit par le Ministère, mais le personnel est sensibilisé aux processus du troisième standard et sera en mesure de le respecter, le cas échéant. Finalement, ces mesures tiennent compte également de l'obligation d'accommodement prévue par la politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public.

Nombre de plaintes

Le Bureau du commissaire aux plaintes reçoit les plaintes concernant l'application des lois dans le domaine municipal. Il agit dans le cadre des pouvoirs de surveillance, de recommandation et d'intervention du ministre en ce qui a trait aux municipalités. Une plainte a été reçue concernant les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées. Celle-ci a cependant été rejetée, puisqu'elle était manifestement mal fondée. Le Ministère n'a reçu et traité aucune autre plainte relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public. Le Ministère s'engage à rendre compte, chaque année, du nombre de plaintes reçues, conformément à la politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public.

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS 2013-2014

Nos derniers engagements ont permis de mettre en place des conditions favorables en matière de sensibilisation et de gestion des ressources humaines afin de soutenir l'intégration de personnel handicapé au sein de notre organisation. Certains engagements devront être poursuivis au cours de l'année 2013-2014, puisque les obstacles à l'intégration demeurent. Dans ce contexte, les mesures que le Ministère entend mettre en place au cours du prochain exercice financier sont orientées principalement sur :

- ▶ la sensibilisation des gestionnaires à la réalité des personnes handicapées ;
- ▶ l'accroissement de l'embauche de personnes handicapées ;
- ▶ la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Le Ministère s'engage à mettre en œuvre et à maintenir les mesures prévues dans le présent plan d'action pour réduire les obstacles qui nuisent à l'intégration des personnes handicapées. Cet engagement reflète les valeurs organisationnelles de l'administration publique québécoise : compétence, loyauté, impartialité, respect et intégrité.

Afin d'assurer la mise en œuvre des mesures applicables au Ministère, un groupe de travail a été formé :

- ▶ M. Raymond Sarrazin, Direction générale des services à la gestion ;
- ▶ M^{me} Sylvie Plante, Direction des ressources financières et matérielles ;
- ▶ M^{me} Catherine Gagnon, Direction des ressources humaines et de la performance organisationnelle ;
- ▶ M. Jamal El Aji, Direction des communications ;
- ▶ M^{me} Véronique Baril, Direction générale des politiques.

Le responsable du groupe de travail est M. Raymond Sarrazin, directeur par intérim des ressources humaines et de la performance organisationnelle et directeur général des services à la gestion.

Enfin, mentionnons que la personne nommée à titre de coordonnatrice de services aux personnes handicapées est M^{me} Véronique Baril.

Elle peut être jointe à l'adresse ou au numéro de téléphone suivants :

M^{me} Véronique Baril, conseillère aux politiques
Direction générale des politiques
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
☎ 418 691-2015, poste 3233

ENGAGEMENTS 2013-2014 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ATTENDUS

SECTEUR D'ACTIVITÉ :
Sensibilisation et promotion

DIRECTIONS RESPONSABLES :

Direction des ressources humaines et de la performance organisationnelle
en collaboration avec la Direction des communications et la Direction des politiques

OBSTACLE PRIORISÉ : Manque de connaissances quant à la réalité des personnes handicapées

Mesure retenue :

Promouvoir le plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Résultat attendu :

Divulguer les actions envisagées par le Ministère pour favoriser l'intégration des personnes handicapées

Échéancier :

Juillet 2013

Indicateur de suivi :

Diffusion d'une actualité dans l'intranet

OBSTACLE PRIORISÉ : Les municipalités comptant moins de 100 employés ne sont pas visées par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics

Mesure retenue :

Promouvoir, chez les municipalités comptant moins de 100 employés, l'importance d'adopter des politiques et des processus d'embauche conçus de façon à prévenir la discrimination à l'endroit des personnes handicapées

Résultat attendu :

Prévenir la discrimination à l'endroit des personnes handicapées

Échéancier :

Juin 2013

Indicateur de suivi :

Lettre transmise aux maires et aux mairesses dans le cadre de la Semaine de la municipalité et de la Semaine québécoise des personnes handicapées 2013

OBSTACLE PRIORISÉ : Manque d'outils pour les municipalités et les sociétés de transport en matière de conception d'aménagements extérieurs universellement accessibles

Mesure retenue :

Soutenir, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et d'autres partenaires gouvernementaux, l'élaboration d'un cadre de référence ayant trait à la notion de parcours sans obstacle pour les municipalités et les sociétés de transport

Résultat attendu :

Outils des municipalités et les sociétés de transport en matière de conception d'aménagements extérieurs universellement accessibles

Échéancier :

Mars 2014

SECTEUR D'ACTIVITÉ :
Gestion des ressources humaines

DIRECTION RESPONSABLE :

Direction des ressources humaines et de la performance organisationnelle

OBSTACLE PRIORISÉ : Difficulté d'augmenter la proportion de personnes handicapées parmi le personnel embauché

Mesure retenue :

Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) chez les gestionnaires

Résultat attendu :

Augmenter le nombre de demandes de projet d'emploi déposées au Secrétariat du Conseil du trésor

Échéancier :

Novembre 2013

Indicateur de suivi :

Nombre de demandes de projets déposées

Mesure retenue :

Promouvoir chez les gestionnaires la disponibilité des listes de déclarations d'aptitudes réservées aux participants du PDEIPH par l'entremise d'une note

Résultat attendu :

Augmenter la proportion du personnel handicapé embauché pour des postes réguliers et occasionnels au sein du Ministère

Échéancier :

Décembre 2013

Indicateur de suivi :

Pourcentage de nouveaux postes pourvus par des personnes handicapées

Mesure retenue :

Sensibiliser les gestionnaires à la possibilité d'embaucher une personne handicapée lors du processus de sélection du personnel

Résultat attendu :

Augmenter la proportion du personnel handicapé embauché pour des postes réguliers et occasionnels au sein du Ministère

Échéancier :

En continu

Indicateur de suivi :

Pourcentage de nouveaux postes occupés par des personnes handicapées

OBSTACLE PRIORISÉ : Manque d'accompagnement et de soutien aux gestionnaires en ce qui a trait à l'intégration au travail des personnes handicapées et au maintien en emploi

Mesure retenue :

Rendre accessibles et faire connaître les ressources internes et externes susceptibles de faciliter l'embauche (organismes, services des ressources humaines, ressources matérielles, etc.)

Résultat attendu :

Faciliter l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées

Échéancier :

Septembre 2013

Indicateur de suivi :

Pourcentage de gestionnaires ayant pris connaissance des diverses ressources

Mesure retenue :

Développer des outils d'intégration des personnes handicapées destinés aux gestionnaires

Résultat attendu :

Accompagner les gestionnaires dans le processus d'intégration d'un nouvel employé handicapé

Échéancier :

Septembre 2013

Indicateur de suivi :

Publication des outils développés

Mesure retenue :

S'assurer d'un suivi adéquat des demandes d'adaptation du poste de travail des personnes handicapées

Résultat attendu :

Adapter de façon optimale les postes de travail des personnes handicapées selon leurs besoins particuliers

Échéancier :

En continu

Indicateur de suivi :

Taux de satisfaction des personnes handicapées à l'égard de l'adaptation de leur poste de travail

SECTEUR D'ACTIVITÉ
Gestion des ressources matérielles

DIRECTION RESPONSABLE

Direction des ressources financières et matérielles

OBSTACLE PRIORISÉ : Mauvaise compréhension des procédures ou des mesures d'urgence adaptées aux personnes handicapées

Mesure retenue :

Rencontrer individuellement toutes les personnes handicapées ainsi que leur accompagnateur dans le but d'assurer une compréhension des procédures d'évacuation adaptée aux personnes handicapées et des mesures adéquates à suivre en situation d'urgence

Résultat attendu :

Favoriser la compréhension des procédures d'évacuation et des mesures d'urgence adaptées aux personnes handicapées

Échéancier :

En continu

Indicateur de suivi :

Nombre de rencontres effectuées

OBSTACLE PRIORISÉ : Aménagement non adapté aux besoins particuliers des personnes handicapées

Mesure retenue :

Fournir, selon les besoins de la personne, les outils et le matériel nécessaires à l'accomplissement de son travail

Résultat attendu :

Selon les besoins de la personne handicapée et des recommandations de l'ergonome, fournir le matériel nécessaire afin d'aménager de façon optimale le poste de travail de la personne handicapée

Échéancier :

En continu

Indicateur de suivi :

Taux de réponse des demandes d'aménagement de poste de travail

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Direction des communications

OBSTACLE PRIORISÉ : Difficulté d'accès, pour les personnes handicapées, aux documents produits et mis en ligne par le Ministère par l'entremise de l'intranet

Mesure retenue :

Rendre conforme aux standards de l'accessibilité du Web les documents téléchargeables par l'entremise de l'intranet du Ministère

Résultat attendu :

Permettre aux personnes handicapées d'accéder aux documents téléchargeables

Échéancier :

Mars 2014

Indicateur de suivi :

Pourcentage de documents mis en ligne respectant les standards de l'accessibilité du Web

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2013-2014 a été adopté en juin 2013. Il est possible de le consulter sur le site Web (mamrot.gouv.qc.ca) et dans l'intranet du Ministère, ainsi qu'à partir d'un hyperlien contenu dans le site de l'Office des personnes handicapées du Québec.

De plus, les personnes ou les organismes qui souhaiteraient obtenir plus d'information sur le plan d'action 2013-2014 peuvent s'adresser à sa coordonnatrice :

M^{me} Catherine Gagnon, conseillère en développement
Direction des ressources humaines et de la performance organisationnelle
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, la Tour, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

☎ 418 691-2015, poste 3301

📠 418 646-0243

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION

Le groupe de travail s'est donné plusieurs moyens pour assurer la mise en œuvre du plan d'action. Chaque unité administrative concernée par les mesures décrites dans le plan d'action doit les réaliser et veiller au suivi de celles-ci. La coordonnatrice a le mandat de s'assurer que les objectifs sont atteints et de produire un bilan des actions réalisées à la fin de l'année financière et de déterminer les actions priorisées pour la prochaine année.

RÉFÉRENCES

- ▶ Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1);
- ▶ Site Internet de l'Office des personnes handicapées du Québec : [ophq.gouv.qc.ca];
- ▶ Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées : [tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/acces-a-legalite-en-emploi/programmes-et-mesures/pdeiph].

POUR NOUS JOINDRE

M. Raymond Sarrazin, directeur par intérim des ressources humaines
et de la performance organisationnelle
et directeur général des services à la gestion
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, la Tour, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
☎ 418 691-2015, poste 3391
📠 418 646-0243

www.mamrot.gouv.qc.ca

**Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire**

Québec 